

## ASSEM REVENU EN CAS D'INVALIDITÉ | CUIVRE

<b>Indemnités offertes</b>	Minimum 400 \$, maximum 1 250 \$ par mois.
<b>Délai de carence</b>	90 jours.
<b>Période d'indemnisation</b>	24 mois.
<b>Limites d'âge à la souscription</b>	Disponible pour les personnes âgées de 18 à 55 ans inclusivement.
<b>Type de contrat</b>	Temporaire 10 ou 20 ans selon l'option choisie par le titulaire de police.
<b>Renouvellement</b>	Garanti jusqu'à 65 ans.
<b>Prime</b>	Cette <i>police</i> a des primes variant par période de 10 ou 20 ans selon l'option choisie par le titulaire. À moins de mention explicite à la garantie, l'Assureur se réserve le droit d'ajuster les primes des garanties selon l'expérience si elle diffère des résultats anticipés.
<b>Invalidité couverte</b>	Toute invalidité totale causée par un accident ou une maladie.
<b>Exonération des primes</b>	3 mois.
<b>Coordination</b>	100 %
<b>Intégration</b>	1 200 \$ non intégré.
<b>Bénéficiaire</b>	L'assuré.
<b>Période différée</b>	Aucune indemnité d'invalidité n'est payable lorsque l'invalidité de l'assuré résulte directement ou indirectement d'une maladie et que l'invalidité débute durant la période de vingt-quatre (24) mois suivant la date d'effet de la présente garantie.
<b>Avenant (option)</b>	Après 20 ans sans réclamation, bénéficiez du remboursement de vos primes à hauteur de 75 % du montant total de vos primes payées.
<b>Exclusions et restrictions</b>	Veillez consulter en ligne le document spécimen de police assurance invalidité.